

Nos réf. : JD/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2011	L'an deux mil onze le vingt et un septembre à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 21/09/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel, <i>Excusés :</i> MORENO Christine a donné procuration à PERRON Danièle, MANIAS Marcel a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, CHATELAIN Pierre a donné procuration à KNEPPERT Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Mise à disposition terrain Jet Ski Club 25 – SNSM</i>	Madame Sophie RADREAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON, Adjoint à la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ».

Lors de la séance du 13 septembre 2011, les membres de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » proposent aux membres du Conseil Municipal la mise à disposition aux associations JET SKI CLUB 25 sise à BART (25) 16 rue des Ecoles et à la Société Nationale de Sauvetage en Mer sise à MONTBELIARD (25) 37 rue Cuvier, d’une parcelle de terrain communale cadastrée section AR n° 185 lieu-dit « Chêne Fontaine » d’une contenance de 27a30, à titre gracieux, à compter du 01 octobre 2011. L’exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention (en annexe) afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

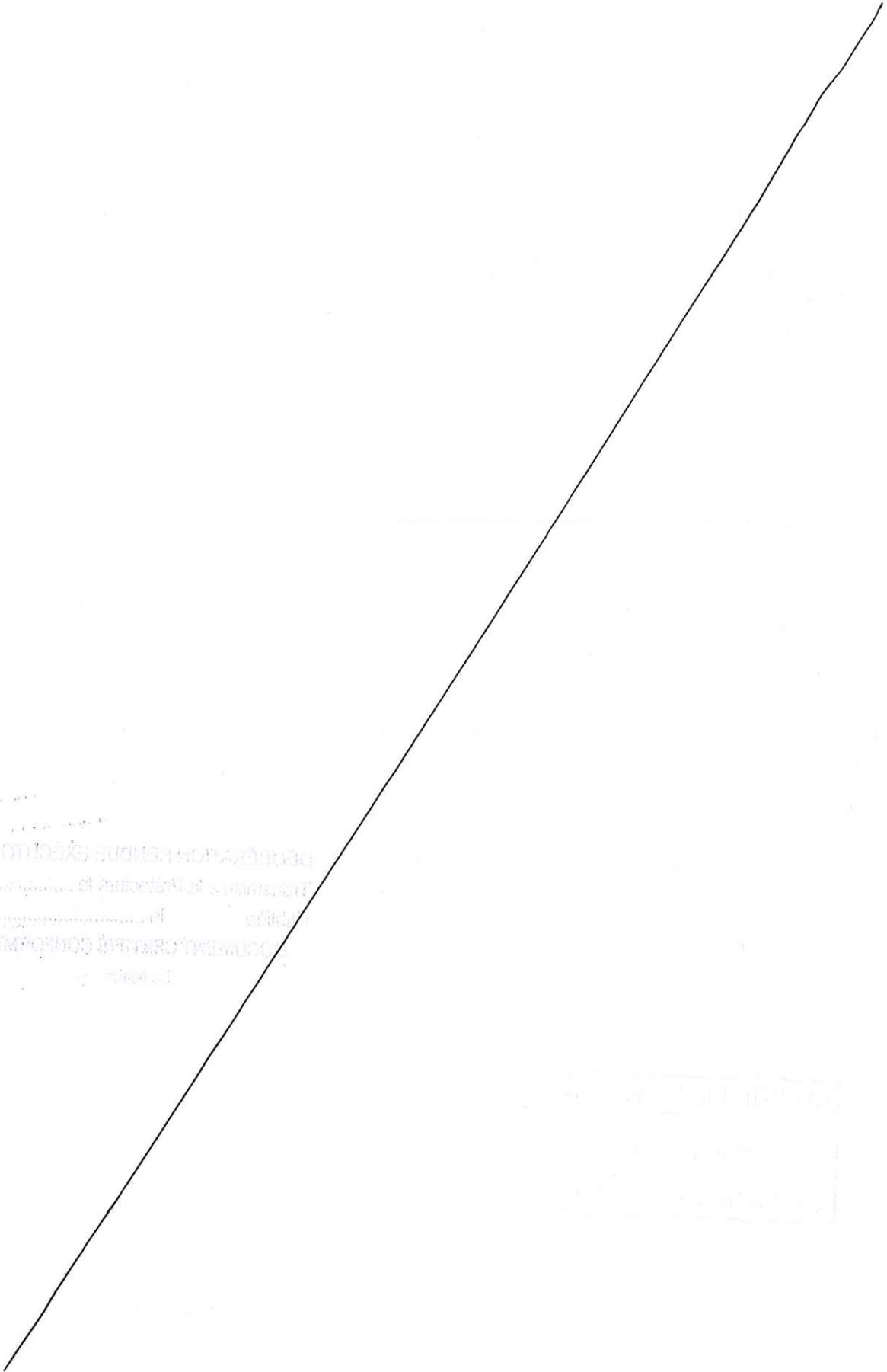


DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 20.10.11
Publiée le 20.10.11
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
[Signature]

MAIRIE DE BAVANS
28 OCT. 2011
COURRIER REÇU

SOUS - PREFECTURE
28 OCT. 2011
MONTBELIARD



DEPARTMENT OF REVENUE EXERCISES
Treasurer & Receiver in Chief
Office of Management & Enterprise Services
DEPARTMENT OF REVENUE EXERCISES
1000

1000
1000
1000

Commune de BAVANS



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Réf. : PC/PK

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire de la commune de BAVANS autorisé par délibération du conseil municipal du 21/09/2011.

Monsieur Emilien JOUFFROY, Président de l'association « JET SKI CLUB 25 »
Dont le siège social est situé au 16 rue des Ecoles 25420 BART.

Monsieur Christian MERGUIN, représentant de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM, association loi 1901) Dont le siège social est situé au 37 rue Cuvier 25200 MONTBELIARD

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La commune met à la disposition à titre gracieux, de la SNSM d'une part et de l'association « JET SKI CLUB 25 » d'autre part, une parcelle de terrain sise au lieu-dit « CHENE FONTAINE » cadastrée section AR 185 d'une contenance de :
parcelle délimitée selon plan au verso.

Article 2 : Les deux parties s'engagent à assurer l'entretien et la sécurité du site. Elles devront fournir à la commune, leurs statuts et attestations d'assurance.

Article 3 : Elles s'engagent à laisser un libre accès à la rampe de mise à l'eau à toute personne autorisée.

Article 4 : Elles devront obligatoirement respecter la servitude de halage et marche pied en bordure de rivière.

Article 5 : La présente mise à disposition est consentie pour une période de dix années à compter du 18/10/2011 et sera renouvelable tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant préavis de trois mois par lettre recommandée.



Fait à BAVANS le 18 octobre 2011

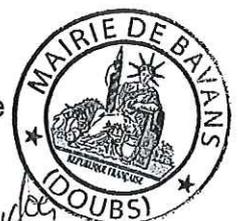
Le Président de l'association
JET SKI CLUB 25

La SNSM

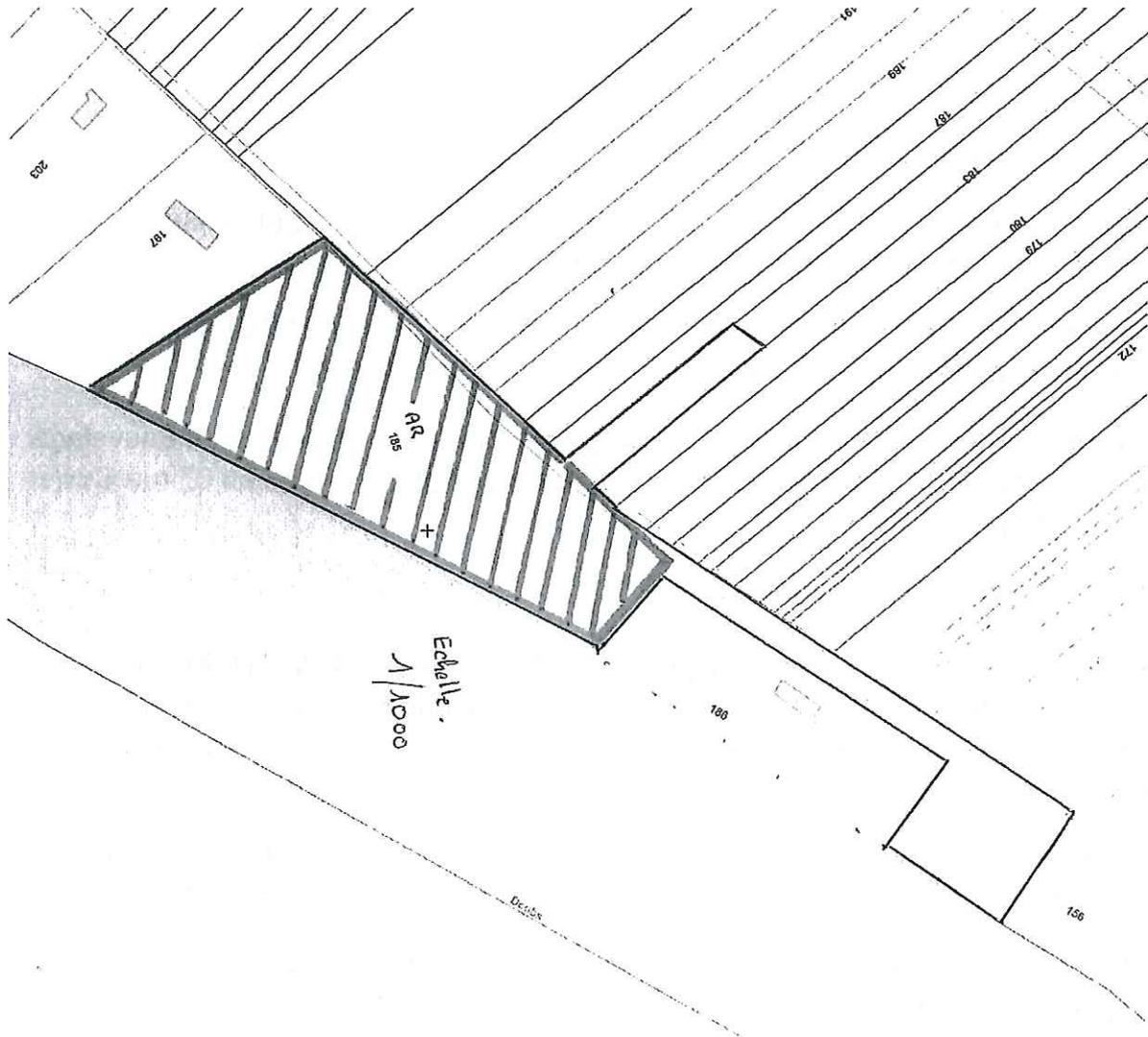
C. MERGUIN

Le Maire

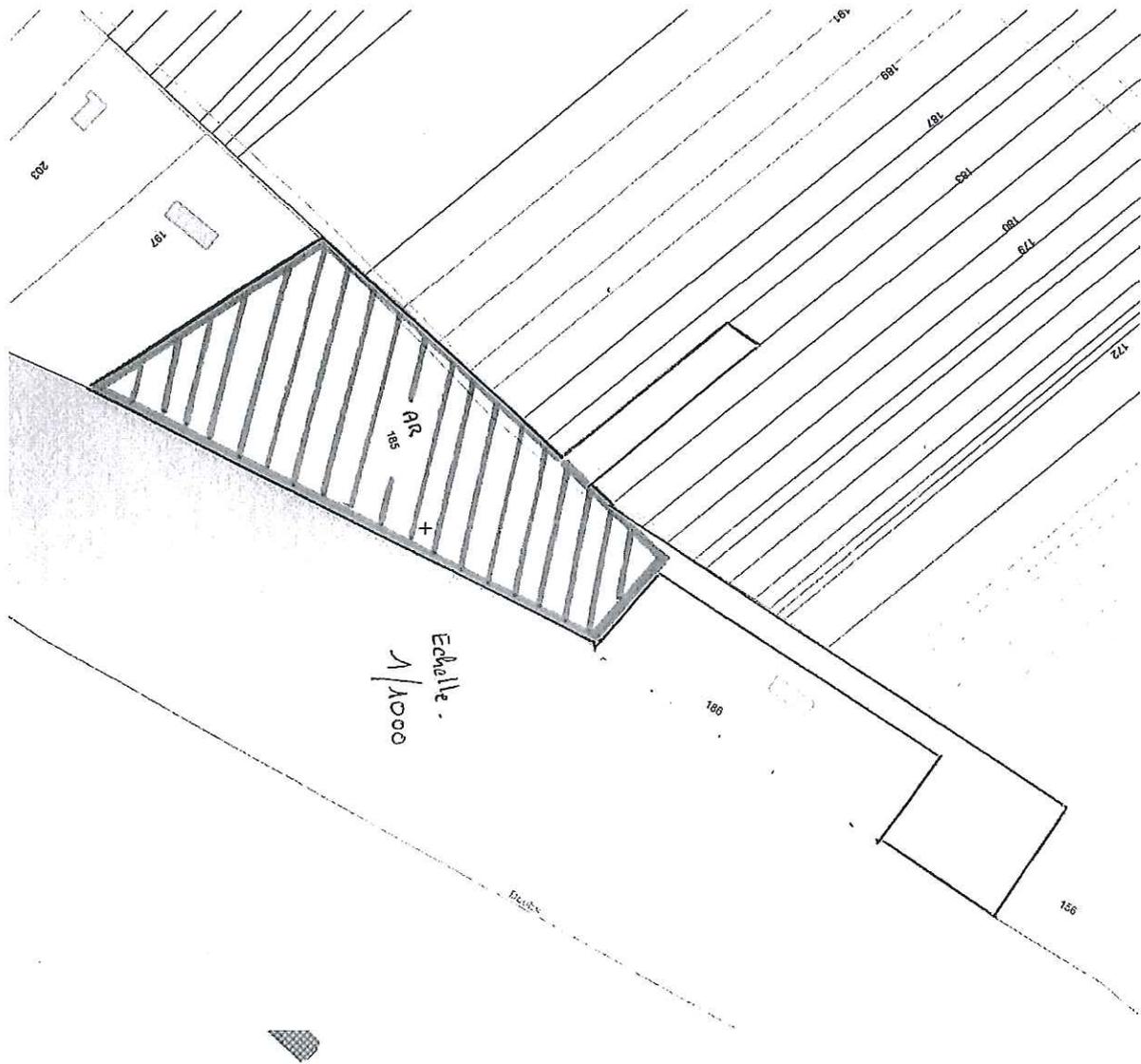
P.O. Pierre CLAUDON
adjoint à l'urbanisme



Partie de la parcelle AR 185 mise à disposition.

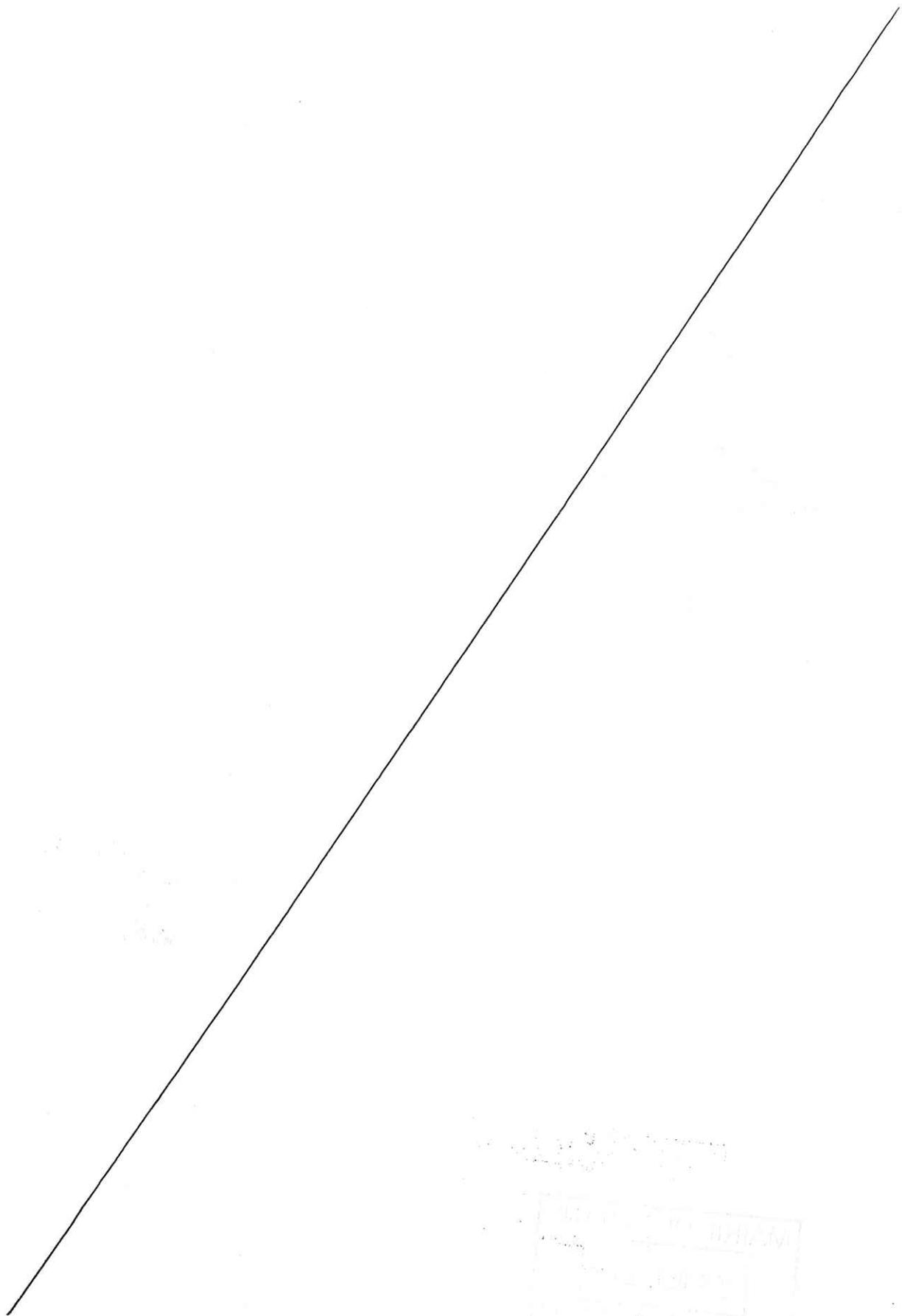


Partie de la parcelle AR 185 mise à disposition.



MAIRIE DE BAVANS
28 OCT. 2011
COURRIER REÇU

SOUS - PREFECTURE
28 OCT. 2011
MONTBELIARD



GOVERNMENT OF CANADA
MINISTER OF INDUSTRY
1978